

Demandeur

MR SENAT JEAN BAPTISTE
DOMAINE JEAN-BAPTISTE SENAT
12 RUE DE L'ARGENT DOUBLE
11160 TRAUSSE MINERVOIS

Echantillon reçu le : **10/03/2020**
Sample received on :

Début analyse le : **10/03/2020**
Beginning of analysis on :

Certificat émis le : **10/03/2020**
Certificate issued on :

Dossier **20-36705** (Passeport IGP)

Certificat d'analyse n° 20-36705.1-QSYS1
Passeport IGP
Vin (0-15)

Identification : CUVE 42 IGP Aude Blanc 2019

Vol : 60 hl

Les présentes informations concernant l'identification ont été fournies par le demandeur. Les échantillons ont été fournis par le demandeur.

	Résultat	Unité	Limite de quantification	Limite de détection	Incertitude à 95 %
Titre alcoométrique volumique par IRTF * Ethyl alcohol Grado alcohometrico volumico	12,77	% vol.			0.130
Glucose + Fructose par IRTF * Sugars Azúcares	nd	g.L ⁻¹	1.0	0.3	N/A
Titre alcoométrique total IRTF par Calcul *	12,77	% vol.			0.500
Acidité totale par IRTF * Total Acidity Acidez total	3,29	g.L ⁻¹ eq.H2SO4	2.0	0.6	0.165
Acide acétique par Méthode automatisée enzymatique (OIV-OENO 621-2019) * Acetic acid Acido acetico	0,17	g.L ⁻¹ eq.H2SO4	0.06	0.02	0.032
Dioxyde de soufre total par Spectrophotométrie visible automatisée * Total sulphur dioxide Dioxido de azufre total	30	mg.L ⁻¹	4.0	1.3	7.0
Dioxyde de soufre libre par Spectrophotométrie visible automatisée * Free sulphur dioxide Dioxido de azufre libre	≤ 3,0	mg.L ⁻¹	3.0	1.0	N/A
pH par IRTF *	3,15		2.6	0.9	0.100
Acide malique par IRTF * Malic acid Acido malico	≤ 0,3	g.L ⁻¹	0.3	0.1	N/A
Acide lactique par IRTF * Lactic acid Acido lactico	≤ 0,3	g.L ⁻¹	0.3	0.1	N/A

Lorsque la valeur mesurée est inférieure à la limite de détection, elle est référencée : « nd ».
Lorsque la valeur mesurée est comprise entre la limite de détection et la limite de quantification, elle est référencée : « <LQ ».

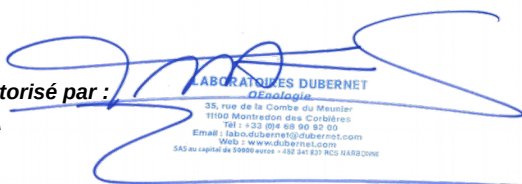
Déclaration de conformité : (La déclaration de conformité est rendue sous accréditation ISO 17025. Elle ne s'appuie que sur les paramètres accrédités, identifiés *)

L'échantillon est conforme aux critères analytiques de la réglementation européenne incluant celle propre aux vins biologiques et du cahier des charges de l'IGP Aude, au regard des paramètres analysés.

Cette déclaration est établie en prenant en compte les règles de limite de décision décrites dans la circulaire INAO-CIRC-2015-02, les règles concernant l'étiquetage ne sont pas prises en compte.

La déclaration de conformité est établie sans tenir compte d'un éventuel enrichissement.

Certificat autorisé par :
Sylvain FITA
Œnologue



LABORATOIRES DUBERNET
Œnologie
35, rue de la Combe du Meunier
11100 Montredon des Corbières
Tél : +33 (0)4 68 90 92 00
Email : labo.dubernet@dubernet.com
Web : www.dubernet.com
SAS au capital de 50000 euros - 100 041 801 RCS 344822002

www.dubernet.com

Flash-code authenticité - Laboratoires Dubernet
Scan for genuineness test
code : **WNGTYA**



Demandeur

MR SENAT JEAN BAPTISTE
DOMAINE JEAN-BAPTISTE SENAT
12 RUE DE L'ARGENT DOUBLE
11160 TRAUSSE MINERVOIS

Echantillon reçu le : **10/03/2020**
Sample received on :

Début analyse le : **10/03/2020**
Beginning of analysis on :

Certificat émis le : **10/03/2020**
Certificate issued on :

Dossier **20-36705** (Passeport IGP)

Certificat d'analyse n° 20-36705.1-QSYS1
Passeport IGP
Vin (0-15)

Identification : Lot :AMO220 AMALGAME IGP Aude Rouge 2019

Vol : 80 hl

Les présentes informations concernant l'identification ont été fournies par le demandeur. Les échantillons ont été fournis par le demandeur.

	Résultat	Unité	Limite de quantification	Limite de détection	Incertitude à 95 %
Titre alcoométrique volumique par IRTF * Ethyl alcohol Grado alcohometrico volumico	13,68	% vol.			0.130
Glucose + Fructose par IRTF * Sugars Azucares	nd	g.L ⁻¹	1.0	0.3	N/A
Titre alcoométrique total IRTF par Calcul *	13,68	% vol.			0.500
Acidité totale par IRTF * Total Acidity Acidez total	2,84	g.L ⁻¹ eq.H2SO4	2.0	0.6	0.142
Acide acétique par Méthode automatisée enzymatique (OIV-OENO 621-2019) * Acetic acid Acido acetico	0,13	g.L ⁻¹ eq.H2SO4	0.06	0.02	0.032
Dioxyde de soufre total par Spectrophotométrie visible automatisée * Total sulphur dioxide Dioxido de azufre total	13	mg.L ⁻¹	4.0	1.3	5.0
Dioxyde de soufre libre par Spectrophotométrie visible automatisée * Free sulphur dioxide Dioxido de azufre libre	≤ 3,0	mg.L ⁻¹	3.0	1.0	N/A
pH par IRTF *	3,54		2.6	0.9	0.100
Acide malique par IRTF * Malic acid Acido malico	nd	g.L ⁻¹	0.3	0.1	N/A
Acide lactique par IRTF * Lactic acid Acido lactico	0,7	g.L ⁻¹	0.3	0.1	0.20

Lorsque la valeur mesurée est inférieure à la limite de détection, elle est référencée : « nd ».
Lorsque la valeur mesurée est comprise entre la limite de détection et la limite de quantification, elle est référencée : « <LQ ».

Déclaration de conformité : (La déclaration de conformité est rendue sous accréditation ISO 17025. Elle ne s'appuie que sur les paramètres accrédités, identifiés *)

L'échantillon est conforme aux critères analytiques de la réglementation européenne incluant celle propre aux vins biologiques et du cahier des charges de l'IGP Aude, au regard des paramètres analysés.

Cette déclaration est établie en prenant en compte les règles de limite de décision décrites dans la circulaire INAO-CIRC-2015-02, les règles concernant l'étiquetage ne sont pas prises en compte.

La déclaration de conformité est établie sans tenir compte d'un éventuel enrichissement.

Certificat autorisé par :

Sylvain FITA
Œnologue

LABORATOIRES DUBERNET
Œnologie
35, rue de la Combe du Meunier
11100 Montredon des Corbières
Tél : +33 (0)4 68 90 92 00
Email : labo.dubernet@dubernet.com
Web : www.dubernet.com
SAS au capital de 50000 euros - 100 041 807 RCS 344822002

www.dubernet.com

Flash-code authenticité - Laboratoires Dubernet
Scan for genuineness test
code : **WNGTYA**

